

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
CANIGOU-VAL CADY
Zone artisanale Al Bosc
66820 VERNET-LES-BAINS

Nombre de membres :

En exercice : 10

Présents : 10

Date de convocation : 4 avril 2008

SEANCE DU 9 AVRIL 2008

L'an deux mille huit et le 9 avril à 18h30, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GUTART Henri.

Membres titulaires : MM. CASES Jérôme, absent ayant donné pouvoir à M. GEMON Alain, CASES Juliette et PIQUEMAL Jean-Claude pour CASTEIL ; MARGAIL Raymond, MARTINETTO Claudette et TUFNER Alain pour CORNEILLA DE CONFLENT ; BOUSIGUE Pierre, CHANONIER Patrick et JALIBERT Brigitte pour VERNET LES BAINS.

Membres suppléants : MM. AIRAUDI Evelyne, BRUZY André pour CASTEIL ; BROC Robert, MONET Ludovic et WALTER Jean-Marie pour CORNEILLA DE CONFLENT ; CLAVERE Roger, GOZE Etienne et KRYZYK Georges pour VERNET LES BAINS.

Secrétaire de séance : Mme GOZE Etienne

1) Constitution des commissions de travail du Conseil communautaire

4 commissions sont mises en place :

Commission des Finances : Présidente : Madame Claudette MARTINETTO

Membres : MM. AIRAUDI Evelyne, BROC Robert, BRUZY André, CASES Jérôme, CASES Juliette, CHANONIER Patrick, CLAVERE Roger, GUITART Henri, JALIBERT Brigitte, PINCHON Jean-Claude, TUFNER Alain.

Commission Economie – Environnement Président : Georges KRYZYK

Membres : MM. BROC Robert, CHANONIER Patrick, GEMON Alain, GUITART Henri, MARGAIL Raymond, PIQUEMAL Jean-Claude

Commission Eau & Assainissement Président : Pierre BOUSIGUE

Membres : MM. BRUZY André, CASES Juliette, CHANONIER Patrick, CLAVERE Roger, GUITART Henri, MARGAIL Raymond, PIQUEMAL Jean-Claude, TUFNER Alain.

Commission Communication Président : Henri GUITART

Membres : MM. AIRAUDI Evelyne, CASES Juliette, GOZE Etienne, MARTINETTO Claudette, MONET Ludovic, PINCHON Jean-Claude

2) Attribution d'indemnités de fonction (Président et vice-présidents)

Une indemnité de fonction représentant 32,25 % de l'indice 1015 est attribuée au Président

Une indemnité de fonction représentant 12,37 % de l'indice 1015 est attribuée à chacun des 3 vice-présidents.

VOTES

Nombre de votants : 10

Votes POUR : 10

3) Délégations du Conseil Communautaire au Président

Vu la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, complétée par la circulaire NOR/LBL/B/03/10032/C du 4 avril 2003 relative au régime des délégations en matière d'emprunt, de trésorerie et d'instruments financiers, le Président propose de lui déléguer certaines attributions, ces délégations étant strictement encadrées :

- elles ne sauraient empiéter sur les attributions réservées aux assemblées délibérantes des EPCI (art. L 5211-10 du CGCT)
- les décisions prises par délégation étant soumises aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations, le Président devant rendre compte des attributions exercées par délégation lors de chaque réunion de l'organe délibérant.

Les **décisions** portent sur les points suivants :

- la réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements prévus par les budgets et de leur réaménagement, et tous les actes nécessaires (limité au montant maximum des crédits inscrits au titre des produits d'emprunts votés sur les budgets principal et du service de l'Eau et de l'Assainissement),
- les opérations liées à la gestion d'une ligne de trésorerie
- la passation de contrats d'assurance,
- les marchés sur simple facture ou mémoire (seuil inférieur à 50 000 € HT), lorsque les crédits sont prévus au budget,
- l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4000 €.

VOTES

Nombre de votants : 10 Votes POUR : 10

4) Délégation au Président pour les marchés publics

Le Président propose de lui déléguer toute décision nécessaire à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, fournitures et de prestations de services inférieurs à 206 000 € H.T. passés en procédure adaptée et lorsque les crédits sont inscrits au budget. La commande publique et de la procédure adaptée pour des montants inférieurs à 206 000 € H.T., sont organisées tel que présentée dans le tableau annexé.

VOTES

Nombre de votants : 10 Votes POUR : 10

5) Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Président : GUITART Henri Suppléante du Président : MARTINETTO Claudette

Membres titulaires :

MM. BOUSIGUE Pierre, MARGAIL Raymond, CASES Jérôme

Membres suppléants : CLAVERE Roger, BROCC Robert, GEMON Alain

6) Désignation des représentants de la communauté de communes au SYDETOM 66

Membres titulaires : MM. CHANONIER Patrick, GUITART Henri,

Membres suppléants : MM. CASES Juliette, MARTINETTO Claudette

7) Désignation des représentants de la communauté de communes au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional

Membres titulaires : MM. BOUSIGUE Pierre, MARGAIL Raymond, PIQUEMAL Jean-Claude

Membres suppléants : MM. GEMON Alain, KRYSYK Georges, MONET Ludovic

8) Désignation des représentants de la communauté de communes au Conseil d'Administration du GIP Terres Romanes

Membre titulaire : Mme JALIBERT Brigitte

Membre suppléant : Mme CASES Juliette

9) Désignation des représentants de la communauté de communes au Syndicat Mixte de gestion du SPANC (chargé du contrôle des fosses sceptiques, les frais étant à la charge du propriétaire)

Membres titulaires : MM. CASES Juliette, JALIBERT Brigitte, MARTINETTO Claudette

Membres suppléants : MM. BOUSIQUE Pierre, PIQUEMAL Jean-Claude, TUFNER Alain

10) Travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable rues Cami St Jaume et lotissement El Borguer à CORNEILLA DE CONFLENT.

En référence aux priorités en matière de réhabilitation des réseaux d'eau potable définies par le Schéma Directeur de l'Eau Potable, le conseil communautaire, en sa séance du 14 février 2008, avait priorisé le lancement de travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable sur CORNEILLA DE CONFLENT, rue Cami St Jaume et au lotissement El Borguer.

Compte tenu d'un dépôt de demande de subvention au titre de la DGE 2008 au 31 mars 2008 (délai de rigueur), il convient que le nouveau conseil communautaire, à la demande des services de l'Etat, renouvelle son autorisation de lancer ces opérations et de solliciter une aide de l'Etat au titre de la DGE 2008 et de présenter le projet également au Conseil Général des Pyrénées Orientales et à l'Agence de l'Eau. Après étude par le maître d'œuvre, le plan de financement s'établit de la façon suivante :

Cami San Jaume	79 758,25 € HT	
Lot. El Borguer	87 586,25 € HT	soit un total de 167 344,50 € H.T.

La communauté de communes sollicite les subventions suivantes :

DGE à hauteur de 40 % du montant de l'opération, soit **66 937,80 € HT**

Conseil Général et Agence de l'Eau à hauteur de 40 %, soit 66 937,80 € HT

Avec un autofinancement de la collectivité de 20 %, soit 33 468,90 € HT

VOTES

Nombre de votants : 10 Votes POUR : 10

➤ **Questions diverses**

- Rappel aux conseils municipaux qu'ils doivent désigner leurs représentants (2 membres pour chaque commune) parmi leurs conseillers (même s'ils ne sont pas élus à la communauté de communes) pour siéger à la Commission d'Evaluation des transferts de charges.

- Date du prochain conseil communautaire : lundi 28 avril 2008 à 20h30

- Date de la commission des Finances : lundi 21 avril 2008 à 18h30

La séance est levée à 20h20.

Le Président,
Henri GUITART

BOUSIGUE Pierre

CASES Jérôme

CASES Juliette

CHANONIER Patrick

JALIBERT Brigitte

MARGAIL Raymond

MARTINETTO Claudette

PIQUEMAL Jean-Claude

TUFNER Alain